

## Questions orales

**L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur le Président, je rappelle de nouveau au député que le gouvernement qu'il appuyait disait en juin 1983: «Pour stimuler la croissance dans ce secteur, le gouvernement du Canada a décidé de modifier la Loi sur les brevets pour rééquilibrer la politique de 1969». C'est ce que nous faisons, nous donnons suite à la décision prise par son gouvernement.

**M. Gauthier:** C'est un coup monté.

\* \* \*

## L'ÉNERGIE

## LES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES DE L'ALBERTA

**M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre qui a soutenu l'autre jour, dans l'ouest du Canada, en réponse à ceux qui réclamaient la relance de l'économie: «Le Canada a beaucoup plus d'importance qu'un chèque». Or, il me semble que ce que veulent les habitants de l'Ouest ce n'est pas tant un chèque en blanc qu'un chèque de paie. Le premier ministre peut-il nous expliquer ce qu'il a voulu dire par là et quelles mesures concrètes il propose de prendre pour venir en aide par exemple aux petites entreprises pétrolières canadiennes qui font faillite en ce moment en Alberta?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, à titre d'exemple, pour donner une idée...

**M. de Jong:** Non!

**M. Mulroney:** Est-ce que la loi l'interdit, monsieur le Président? Que se passe-t-il en face?

**Des voix:** Oh, oh!

**Une voix:** Ils exercent leurs muscles. Leur comportement n'a rien de singulier.

**M. le Président:** Les députés reconnaîtront qu'il y a bien des choses que la loi n'interdit pas.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Mulroney:** Si c'est légal, qu'il en soit ainsi.

**M. Blackburn (Brant):** Il s'adapte, c'est tout.

**M. Mulroney:** Pour répondre au député, j'ai voulu dire évidemment que la valeur de la citoyenneté canadienne transcende les frontières provinciales. Le Canada est beaucoup plus important qu'un simple bilan que l'on calcule à la fin d'une semaine donnée. C'est une question de patrimoine, d'entraide entre compatriotes.

Toutefois, au sujet des exemples des mesures que nous pourrions prendre pour favoriser l'unité nationale, la position adoptée par le gouvernement du Canada, à laquelle le gouvernement de la Colombie-Britannique a accordé un si grand appui

vendredi dernier, donne une idée très nette des résultats que peut donner la solidarité, comme le fait de nous débarrasser de l'IRP grâce à une étroite collaboration avec le gouvernement de l'Alberta.

## LA SITUATION DES PETITES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES

**M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway):** Monsieur le Président, en réalité, la suppression de l'impôt sur les revenus pétroliers n'a servi que les intérêts des grandes multinationales américaines du pétrole et non ceux des petites entreprises canadiennes. Le premier ministre voudrait-il nous expliquer pourquoi, selon le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse), le gouvernement a pour politique de céder à des acheteurs étrangers les sociétés pétrolières canadiennes en proie à des difficultés financières? N'est-ce pas une politique rétrograde qui n'aide vraiment en rien les petits pétroliers du Canada?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, nous tentons, de concert avec le gouvernement de l'Alberta et l'industrie, de faire face à la situation nouvelle où nous plonge cette année la chute des prix énergétiques, qui est une catastrophe du point de vue de la production. Cette situation n'existait ni en 1984 ni quand nous avons conclu l'Accord de l'Ouest, dont les avantages étaient indéniables, car en matière d'énergie, l'Ouest a connu en 1985 une année formidable.

**M. Benjamin:** Allez dire cela au gens de l'Île-du-Prince-Édouard.

**M. Mulroney:** Le problème prend aujourd'hui de nouvelles dimensions sur lesquelles nous devons nous pencher très sérieusement. J'ai bon espoir que nous pourrions venir à bout des nouvelles difficultés avec autant de succès que nous avons négocié l'Accord de l'Ouest, dès notre arrivée au pouvoir.

\* \* \*

## QUESTIONS OUVRIÈRES

## LE CONTRAT ACCORDÉ À UNE SOCIÉTÉ DE MONTRÉAL POUR ENQUÊTER SUR LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

**L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Pourquoi un contrat de 124 000 \$ a-t-il été accordé sans soumissions à Secor Inc. de Montréal, pour enquêter sur le chômage chez les jeunes alors qu'un tel mandat a déjà été confié à M. Claude Forget, actionnaire de ce cabinet, lorsqu'il dirigeait la Commission d'enquête sur l'assurance-chômage? Comment le cabinet Secor a-t-il pu produire son rapport le 5 septembre 1986, trois jours après la signature du contrat en question? Qui, au sein du gouvernement, a approuvé ce bizarre gaspillage?